

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 010698 – MDE 15/098/01 Action complémentaire sur l'AU 234/01 (MDE 1

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

ISRAËL et TERRITOIRES
OCCUPÉS

Daoud al Dirawi (h), défenseur des droits humains, 27 ans

Londres, le 26 octobre 2001

Un juge a ordonné la mise en liberté sous caution de Daoud al Dirawi, mais les autorités militaires ont réagi en délivrant contre cet homme un ordre de détention administratif d'une durée de six mois, indéfiniment renouvelable. Il est actuellement incarcéré à la prison de Megiddo, en Israël.

Le 18 octobre, il a été déféré devant un tribunal militaire israélien et inculpé d'appartenance à une « association illégale » et d'implication dans la gestion de cette association. Pendant ses études, Daoud al Dirawi avait été un membre actif du *Student Workers' Front* (SWF, Front des travailleurs étudiants), une association d'étudiants. Les autorités israéliennes affirment que cette association a partie liée avec le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), mouvement déclaré hors la loi dans l'État hébreu. L'avocat de Daoud al Dirawi n'a pas assisté à cette audience, l'horaire auquel elle devait se dérouler ayant été modifié au dernier moment.

Il a été de nouveau présenté à ce tribunal militaire le 23 octobre, et le juge a statué que la procédure devait suivre son cours mais que Daoud al Dirawi devait être libéré dans un délai de soixante-douze heures, à condition de verser une caution de 25 000 shekels israéliens (environ 6 520 euros) et de se présenter au poste de police israélien le plus proche chaque dimanche.

Le représentant du ministère public a demandé un délai de trente-six heures pour former un recours contre cette décision. Le 25 octobre, le juge saisi de ce recours a confirmé la décision de mise en liberté de Daoud al Dirawi, mais porté le montant de sa caution à 60 000 shekels (environ 15 760 euros). Le commandant militaire de la Cisjordanie a immédiatement délivré un ordre de détention administrative d'une durée de six mois à son encontre. Ces ordres permettent aux autorités israéliennes de maintenir des personnes en détention sans inculpation ni jugement et sont indéfiniment renouvelables.

Il semblerait que Daoud al Dirawi n'ait pas été arrêté en raison de son ancienne appartenance au SWF, mais pour son action de militant des droits humains au sein du bureau de Ramallah de la Commission palestinienne indépendante de défense des droits des citoyens. Amnesty International craint que cet homme ne soit un prisonnier d'opinion.

Ses proches ne peuvent lui rendre visite, car ils résident en Cisjordanie et ne possèdent pas de permis les autorisant à se rendre en Israël. Sa femme, qui est originaire de Jérusalem, l'a vu uniquement au tribunal.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en hébreu, en français ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de Daoud al Dirawi, qui semble être un prisonnier d'opinion, arrêté au seul motif de son engagement en faveur des droits humains ;
- dites-vous préoccupé par les informations indiquant que Daoud al Dirawi a été torturé tandis qu'il était interrogé, et appelez les autorités à ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur ces allégations ;
- déplorez le fait que sa famille ne puisse lui rendre visite, et demandez aux autorités israéliennes de faire en sorte que toute personne détenue puisse entrer en contact avec ses proches.

APPELS À :

Premier ministre :

Prime Minister Ariel Sharon
Office of the Prime Minister, 3 Kaplan Street
PO Box 187, Kiryat Ben-Gurion
Jerusalem 91919, *via* Israël

Télégrammes : Prime Minister, Jerusalem, Israël

Fax : + 972 2 651 2631

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de la Justice :

Meir Shetrit
Minister of Justice
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, *via* Israël

Fax : + 972 2 628 8618

Formule d'appel : *Dear Minister of Justice, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Elyakim Rubinstein
Attorney-General
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, *via* Israël

Fax : + 972 2 628 5438

Formule d'appel : *Dear Attorney-General, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Commission palestinienne indépendante de défense des droits des citoyens :

Palestinian Independent Commission for Citizens' Rights
Al-Isral St, Mukhmas Trading Center
6th Floor, PO Box 2264
Jerusalem, *via* Israël

Fax : + 972 2 298 7211

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 7 DÉCEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org